

Rappel : ELABORATION D'UN DESSIN DE DEFINITION

1- INTRODUCTION

Le dessin de définition détermine complètement et sans ambiguïté les exigences fonctionnelles aux quelles doit satisfaire le produit dans l'état de finition prescrit. Un dessin de définition doit comporter :

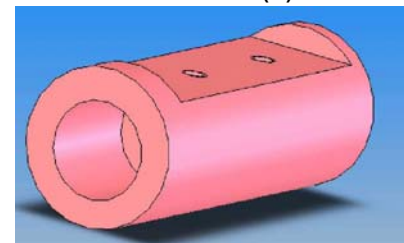
- Le dessin de produit fini.
- Les cotes fonctionnelles (cotation fonctionnelle).
- Les tolérances géométriques.
- Les conditions d'état de surface (La rugosité).
- La matière et les traitements thermiques éventuels.

Support du comparateur
Voir Page 39-42 Manuel de cours

2- APPLICATION :

Réalisation du dessin de définition du coulisseau (3) du support de Comparateur.

Coulisseau (3)



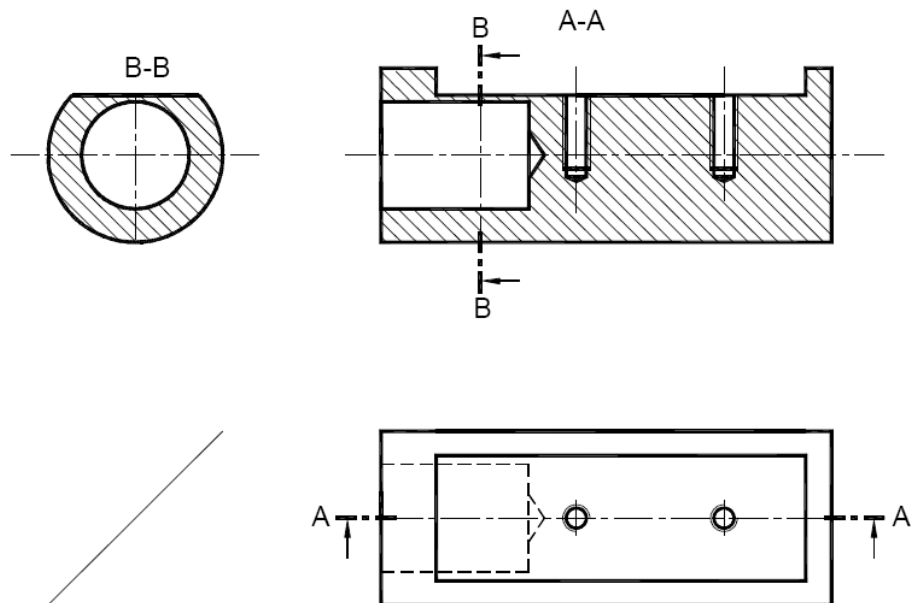
2.a- LE DESSIN PRODUIT FINI :

Choix des vues ; les vues doivent définir complètement le produit.

§ Vue de face coupe (A-A)

§ Vue de dessus

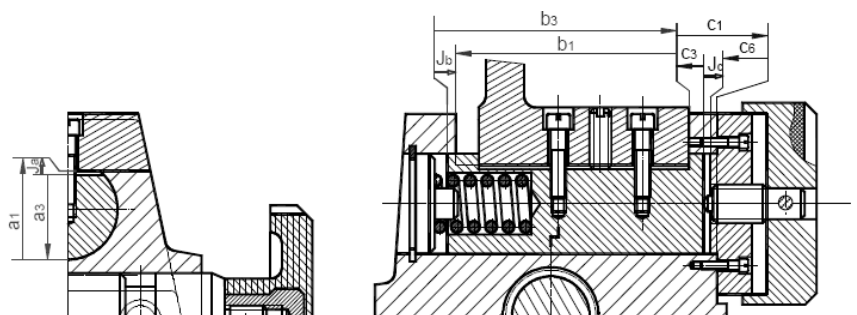
§ Section sortie (B-B)



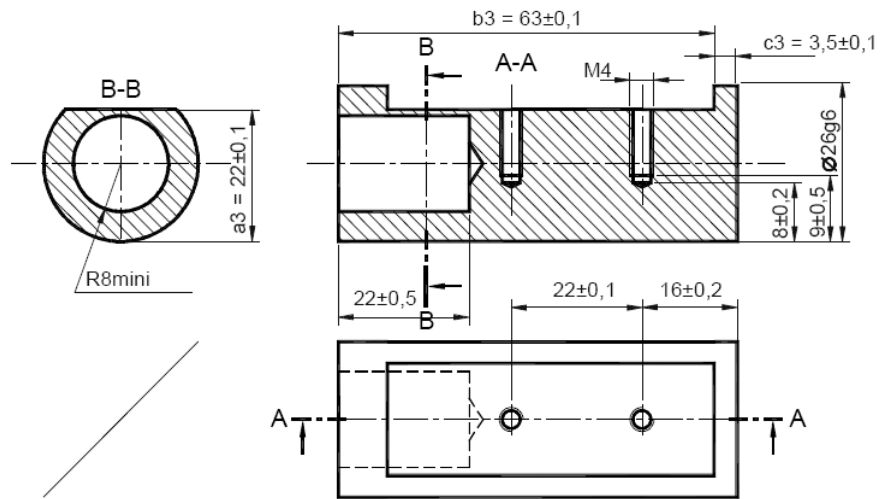
2.b- LES COTES FONCTIONNELLES

2.b.i- COTATION FONCTIONNELLE :

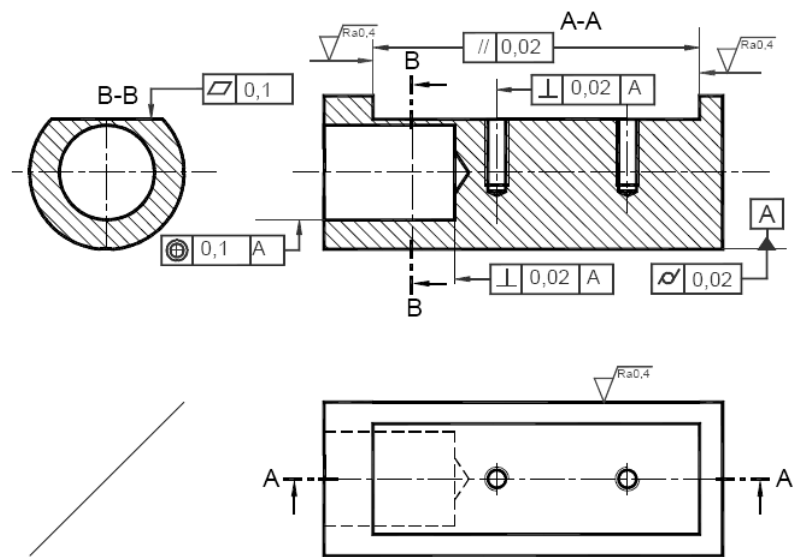
Chaînes de cotes relatives aux conditions : Ja , Jb et Jc



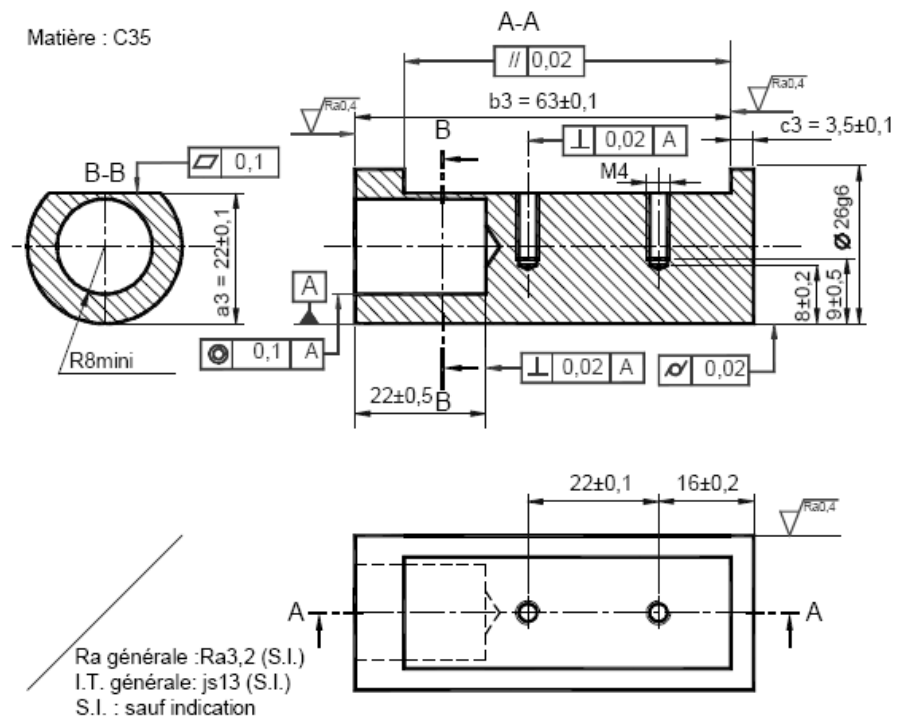
2.b.ii- COTES FONCTIONNELLES :



2.c- LES TOLÉRANCES
GÉOMÉTRIQUES ET L'ÉTAT DE
SURFACE (RUGOSITÉ) :



2.d – LE DESSIN DE
DÉFINITION :



A Retenir

Le dessin de définition détermine entièrement et sans ambiguïté les exigences fonctionnelles que doit satisfaire le produit dans l'état de finition prescrit.

Un dessin de définition est un contrat entre le concepteur et le fabricant.

Toutes les pièces produites doivent être conformes au dessin de définition.

EXÉCUTION D'UN DESSIN

La première étape de l'exécution d'un dessin est la réflexion. Il s'agit d'analyser les fonctions de la pièce en vue de rechercher ses usages et le rôle de ses différentes surfaces élémentaires.

Ce travail exige l'analyse du dessin d'ensemble auquel appartient la pièce.

MARCHE À SUIVRE

